



Compagnie d'arc de Coigny

Les Ateliers, Rue des Frères Déveria
35300 Fougères

Règles applicables pour les inscriptions aux compétitions et participation aux déplacements

Les règles suivantes sont applicables pour toutes les inscriptions ou demandes de participation de frais engagés pour une compétition.

Révision du présent document :

Ces règles de participation pourront être modifiées et mises à jour sans préavis par le bureau. Les nouvelles règles s'appliqueront donc pour tout concours postérieur à la publication des nouvelles règles.
Ce document sera en libre accès sur le site internet du club.

Note du trésorier:

Notre club est une association loi 1901 à but non lucratif. Le club fonctionne grâce aux subventions et au dévouement de chaque bénévole. **Aussi, il est demandé aux archers de minimiser au maximum les frais afin de pouvoir continuer ce mode de fonctionnement et de ne pas avoir à le durcir si nos finances étaient trop justes.**

I. Inscription aux concours

Les inscriptions aux différents concours doivent être réalisées de manière autonome en prenant contact avec les organisateurs du concours. Dans le cas où l'archer va s'inscrire via un fichier commun ou une inscription groupée, il devra vérifier et valider son inscription auprès des membres organisateurs de celle-ci. Pour chaque inscription ayant été faite dans le cadre d'un fichier d'inscription commun ou de manière autonome, l'archer devra s'acquitter des frais d'inscription.

Les inscriptions aux Championnats de France sont intégralement prises en charge par le club.

Les inscriptions aux championnats individuels départementaux et régionaux, qui ont fait l'objet de qualification uniquement tir à 18m, sont prises en charge par le club. Les championnats sans étape de qualification sont exclus de toute prise en charge (championnats 3D Nature, Campagne, Beursault...). Les inscriptions équipe sont à la charge du club quel que soit le championnat (Départemental, Régional, France).

Dans le cadre des concours débutants (individuels et équipes), une inscription par archer sera prise en charge par le club.

II. Participation aux déplacements

Important

Les archers devront organiser leurs déplacements.

La participation se fera uniquement selon les détails indiqués dans les parties « participation frais kilométriques » et « participation aux frais d'hébergement ».

La demande de remboursement se fera via le formulaire " demande de participation aux déplacements dans le cadre d'une compétition" (formulaire en annexe).

Dans tous les cas, si le plafond ou forfait est dépassé, le surplus restera à la charge du ou des archers (et coach).

1. Participation aux frais kilométriques

Concours qualificatifs.

Aucun frais kilométrique ne donnera droit à participation pour un "concours qualificatif."

Championnat départemental Ile-et-Vilaine.

Aucun frais kilométrique ne donnera droit à participation pour un concours de championnat départemental.

Championnat de Bretagne, Championnat de France, Finale Nationale DR, Division Régionale 2 :

Seuls les Championnats à plus de 100 kilomètres pourront faire l'objet d'une participation des frais kilométriques prenant en compte un départ depuis le siège social de l'association situé aux Ateliers, 35300 Fougères.

Une voiture devra contenir **3 covoitureurs minimum** dans la mesure du possible.

Chaque chauffeur de voiture recevra **une indemnité kilométrique** calculée sur la base :

- kilométrage déterminé via l'application **mappy.com**
- participation de 0.10 euro par kilomètre.

Les frais de péage seront pris en charge sur la base des trajets relevés par l'application **mappy.com** et sous réserve de la présentation des justificatifs correspondants.

Si la compétition se déroule sur plusieurs jours, il est possible pour les archers de rester sur place et de prendre un hébergement avec participation de l'association si la compétition est à plus de 100 kilomètres (voir participation aux frais d'hébergement).

Le coach vaut un archer.

Pour être coach, il faut être membre du club et avoir l'aval du Président pour effectuer cette fonction sur un déplacement.

Pour tous les déplacements, seules les indemnités kilométriques seront prises en charge par l'association pour un voyage "aller-retour". Les frais de locations de véhicules seront à la charge des compétiteurs s'ils décident d'utiliser ce système.

Chaque archer qui est voiturier, doit s'assurer que la couverture de son assurance couvre l'ensemble des passagers, ainsi que tout le matériel.

Si cette condition n'est pas remplie, il ne peut donc pas être voiturier, et ne peut alors prétendre à une participation aux frais kilométriques sauf s'il est seul sur le départ.

Tout autre moyen de transport pourra être étudié en fonction des possibilités matérielles de chaque archer.

2. Participation aux frais d'hébergements

Concours qualificatifs:

Aucun frais d'hébergement ne donnera droit à participation pour un concours qualificatif.

Championnat Départemental Ille-et-Vilaine:

Aucun frais d'hébergement ne donnera droit à participation pour un championnat départemental d'Ille-et-Vilaine.

Championnat Régional Bretagne, Championnat de France, Finale Nationale DR, Division Régionale 2 :

Seuls les Championnats à plus de 100 kilomètres pourront faire l'objet d'une participation aux frais d'hébergement selon les conditions énoncées ci-dessous:

Championnat individuel

La nuit précédant le jour de la compétition sera prise en charge par le club à hauteur de 50€ par archer.

Les nuitées suivantes ne bénéficieront pas de prise en charge :

- Nuit avant un entraînement officiel.
- Nuit après une compétition pour partir le lendemain de celle-ci.

Championnat par équipe

L'ensemble des archers engagés sur un même week-end sont invités à s'organiser pour réserver un logement collectif (de type AirBnB).

Les frais du logement collectif réservé seront pris en charge par le club à hauteur de 150€ .

Aucun remboursement ne sera accordé pour les hébergements individuels.

III. Participation aux frais de bouche

Concours qualificatifs:

Aucun frais de bouche ne donnera droit à participation pour un concours qualificatif.

Championnat Départemental Ille-et-Vilaine:

Aucun frais de bouche ne donnera droit à participation pour le championnat départemental d'Ille-et-Vilaine.

Championnat régionale Bretagne et Division Régionale 2:

Aucun frais de bouche ne donnera droit à participation pour le championnat régional.

Championnat de France, Finale Nationale DR

Participation journalière forfaitaire à 15 € par personne par jour de compétition.

Les frais de bouche devront être payés par l'archer et se verront attribués la participation forfaitaire par le club « Compagnie d'Arcs de Coigny ».

Participation frais kilométriques pour une voiture de 3 archers			
	Nombre de km		
	- de 50	de 50 à 100	Supérieur ou égale à 100 km
Concours qualificatifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat départemental	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat Régional	0,00 €	0,00 €	0.10€/km
Championnat National	0.10€/km	0.10€/km	0.10€/km
Participation frais d'hébergements par archer			
Concours individuel	Nombre de km		
	- de 50	de 50 à 100	Supérieur ou égale à 100 km
Concours qualificatifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat départemental	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat Régional	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Championnat National	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Concours par équipe (logement collectif)			
Concours qualificatifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat départemental	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat Régional	0,00 €	0,00 €	150 €
Championnat National	0,00 €	0,00 €	150 €
Participation Journalière frais de bouche par archer			
	Nombre de km		
	- de 50	de 50 à 100	Supérieur ou égale à 100 km
Concours qualificatifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat départemental	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat Régional	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Championnat National	0,00 €	0,00 €	15,00 €

Formulaire de demande de participation aux frais de déplacement

Association : Compagnie d'arc de Coigny

Adresse : Rue de Frère Deverria – 35300 Fougères

1. Informations sur le demandeur

Nom et prénom : _____

Fonction au sein de l'association : _____

Adresse : _____

Téléphone / Email : _____

2. Détails de la compétition

Intitulé de la compétition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Discipline / catégorie : _____

3. Informations sur le déplacement

Moyen de transport utilisé : _____

Distance aller-retour (km) : _____

Autres participants au déplacement (le cas échéant) : _____

Nombre de nuits : _____

4. Signature du demandeur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessus .

Fait à Fougères, le _____

Signature du demandeur : _____

5. Décision du bureau / président

Avis du président / bureau :

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

Date de décision : _____

Signature du président : _____